

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_003 : PLH 2015-2020 - AIDE COMMUNAUTAIRE POUR DU
LOGEMENT LOCATIF CONVENTIONNÉ ANAH - PROJET HSP81 - 4, ET 8 PLACE DE
L'ÉGLISE À TERSSAC

L'an deux mille dix neuf, le douze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 février 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ,
Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE,
Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-
Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO,
Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian
CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude
JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul
RAYNAUD, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Joëlle VILLENEUVE,
Louis BARRET, Nathalie PELLEGRINI, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe
MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir
à Gisèle DEDIEU), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT),
Geneviève PEREZ (pouvoir à Odile LACAZE), Blandine THUEL (pouvoir à Robert
GAUTHIER), Michel MARTY (pouvoir à Céline TAFELSKI), Bruno CRUSEL
(pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Marie-Louise AT (pouvoir à Michel
FRANQUES), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Dominique MAS)

Votants : 43

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 FÉVRIER 2019

N° DEL2019_003 : PLH 2015-2020 - AIDE COMMUNAUTAIRE POUR DU LOGEMENT LOCATIF CONVENTIONNÉ ANAH - PROJET HSP81 - 4, ET 8 PLACE DE L'ÉGLISE À TERSSAC

Pilote : Habitat

Madame Michèle BARRAU-SARTRES, rapporteur,

Par délibération en date du 18 décembre 2018, et conformément aux objectifs du Programme Local de l'Habitat 2015-2020, la communauté d'agglomération du Grand Albigeois a décidé de soutenir financièrement les opérations portées par des organismes agréés (article L.365-2 du Code de la Construction et de l'Habitation - CCH) bénéficiant des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) en application de l'article L.321-8 du CCH, avec un loyer plafond fixé au niveau du PLAI.

L'aide communautaire correspond à 10 000 € par logement conventionné ANAH.

La communauté d'agglomération est sollicitée par l'organisme agréé HSP 81 pour l'acquisition et l'amélioration de 3 logements aux 4, 6, 8 place de l'église à Terssac, dont 2 bénéficiant des aides de l'ANAH.

Opérateur social	Commune	Travaux	Total logts	Catégorie logt	Evaluation Aide agglo	Exercice budgétaire
HSP 81	Terssac 4 et 8 place de l'Eglise	Acquisition-Amélioration	2 logts	Individuels avec jardins	20 000 €	À prévoir en 2019 30% au démarrage des travaux et 70% à l'achèvement

Conformément au règlement d'intervention communautaire en vigueur, HSP 81 a adressé un dossier complet à la communauté d'agglomération du Grand Albigeois.

Comme le précise le règlement d'intervention, le versement de l'aide communautaire sera effectué en 2 fois (30% au démarrage des travaux, et 70% à l'achèvement) et interviendra sur l'exercice 2019 et suivant.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Programme Local de l'Habitat 2015-2020,

VU la délibération n°DEL2018-235 portant Subventions communautaires pour soutenir la production locative sociale – PLH 2015-2020,

VU le Règlement d'Intervention de la communauté d'agglomération du Grand Albigeois, relatif à la production de logement aidé, approuvé par délibération N°DEL2018-235 en conseil communautaire le 18 décembre 2018,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 29 janvier 2019.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE D'ATTRIBUER à HSP 81, la subvention communautaire d'un montant de 20 000€ pour l'acquisition-amélioration de 2 logements locatifs conventionnés ANAH aux 4 et 8 rue de l'église à Terssac,

AUTORISE la présidente ou son représentant à signer la convention correspondante à l'opération, ci-annexée,

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur l'autorisation de programme n°AP2107-01 « financement du logement social PLH 2015 - 2020 ».

Pour extrait conforme,
Fait le 12 février 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL